



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Conseil du 8 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, **le huit septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Guy MOUILLESEAUX**, Maire.

**Présents:** G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, F. RABIER, D. BALON, T. BESANCON, L. FAIVRE I. GIGOS, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ, L.SLIMANI

**Excusés:** P.ARRIGHI (proc. à Th BESANCON), L. SIBRE (Proc à E. RUYER)

**Absents:** C. JECKER , C. KILQUE. *Madame Florence Rabier a été nommé secrétaire.*

### **Modification du temps de travail poste d'adjoint d'animation**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin modifiant le tableau des emplois suite au transfert de personnel du Grand Belfort à la Commune de Bessoncourt.

Après mise en place des plannings des agents au centre périscolaire la Maison Rose, il convient d'ajuster 1 poste d'adjoint d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier le poste d'adjoint d'animation de 22/35° en poste d'adjoint d'animation de 23/35° à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Admission en non-valeur**

Madame Catherine ROUSSET nous présente un état de sommes restant dues par des redevables de la commune de Bessoncourt.

Ces états concernent :

Loyers et factures de cantine pour 3056.70 € suite à surendettement et ou liquidation judiciaire.

Loyers pour 175 € suite à liquidation judiciaire

Après avoir pris connaissance des états transmis par la Trésorerie de Delle, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter les 2 états présentés en non-valeurs

Etat 2422710233 pour 3056.70 €

Etat 2856860233 pour 175 €

Autorise le Maire à émettre les 2 mandats correspondants.

### **Convention partenariale de création d'une mare forestière**

Monsieur Thierry Besançon adjoint au Maire chargé de l'entretien de la forêt communale présente au Conseil un projet de convention tripartite entre la commune de Bessoncourt, l'ACCA de Bessoncourt et le Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort.

Cette convention a pour objet de préciser la nature et les modalités de l'intervention effectuée par le prestataire sur les terrains suivants : parcelle 12 forêt communale de Bessoncourt.

Les travaux concernent la création d'une mare forestière par l'ACCA de Bessoncourt sur un terrain communal financé à hauteur de 300 € par le FDC90, 300 € par l'ACCA de Bessoncourt le reste à la charge de la commune

Après avoir présenté le projet de convention au conseil, celui-ci après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention partenariale de création d'une mare forestière avec la FDC 90 et l'ACCA de Bessoncourt.



### **Groupement de commande- Marché de transport**

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de la Mairie de Belfort concernant le groupement de commande pour le transport des élèves des écoles vers les équipements sportifs du Grand Belfort, à savoir piscines et patinoire.

Il s'agit du transport en direction des piscines de Belfort pour les élèves des classes CP à CM1 et du transport des élèves de section maternelle et de CE1 en direction de la patinoire.

Afin d'obtenir les meilleurs tarifs, la ville de Belfort propose d'assurer la coordination de ce groupement, la passation et la gestion du marché public, chaque commune membre du groupement assurant individuellement la commande de ses transports et le suivi des prestations pour chaque lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande relatif au transport des participants aux activités sportives et d'animation.

### **Convention de partenariat avec le Syndicat de la Baroche**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention concernant l'accueil de 15 enfants du centre périscolaire de Bessoncourt, La Maison Rose, par le centre périscolaire d'Eguenigue pour la pose méridienne, les lundi, mardi, jeudi et vendredi des semaines scolaires.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'accueil de ces 15 enfants et la participation financière de la commune de Bessoncourt.

Après avoir étudié le projet de convention le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention partenariale avec la Syndicat Intercommunal de la Baroche pour l'accueil de 15 enfants au centre périscolaire d'Eguenigue.

### **Demande d'aide financière à la CAF Investissement**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de compétence périscolaire du Grand Belfort vers la commune de Bessoncourt, nous avons dû investir dans un logiciel de facturation et gestion des activités liées à l'enfance.

La CAF propose une aide à l'investissement.

Le Maire propose de solliciter la CAF pour une aide pour cet investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à la CAF, une aide financière pour l'investissement dans le logiciel BL ENFANCE pour la gestion des activités de la Maison Rose et la facturation des prestations.

Coût du logiciel : 3075 € ht

Demande d'aide à la CAF à hauteur de 70 % soit 2150 €

Solde sur fonds propres : 925 €

### **Appel à la solidarité pour les victimes de l'ouragan Irma**

Le Maire présente la demande de l'Association des Maires de France en solidarité aux communes de Saint Barthélémy et Saint Martin suite au passage de l'ouragan IRMA.

L'AMF demande la création urgente d'un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population et invite les communes et intercommunalités à y contribuer.

Ayant entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser 500 € à l'Association des Maires de France dans le cadre du fonds de soutien dès sa création.

### **Groupement de commande achat de sel et fourniture de marquage**

Le Maire rappelle la délibération du 26 février 2016 dans laquelle la commune souhaite adhérer au groupement de commande proposé par le Conseil Départemental pour la fourniture de sel de déneigement.

Le Conseil Départemental renouvelle ce marché et propose à la commune d'adhérer à nouveau.



Il propose également un marché pour la fourniture de marquage routier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement avec le Conseil Départemental, décide d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de produit de marquage routier avec le Conseil Départemental, autorise le Maire à signer les conventions avec le Conseil Départemental relative à l'adhésion au groupement de commande de fourniture et livraison de sel de déneigement et de fourniture de produits de marquage routier

### **Subvention exceptionnelle Sénagazelles 2018**

Le Maire présente la demande de l'Association Bretagne-outdoor qui organise une course à pied La Sénagazelle 2018, dans le cadre d'un projet humanitaire.

Une sportive de Bessoncourt, Madame Guyot participe à ce projet et sollicite la commune afin de la soutenir dans son projet.

Des fournitures scolaires seront apportées par les participantes et sont déposées dans les écoles afin d'aller à la rencontre des populations locales.

Ayant entendu l'exposé du maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'acheter pour 100 € de fournitures scolaires qui seront acheminées par Mme Guyot.

## **DIVERS**

### **La rentrée au périscolaire :**

132 enfants inscrits aux TAP

47 enfants de maternelle et 85 élémentaires.

Cantine : 88 repas servis par jour

Garderie du matin : 27 enfants

Garderie du soir : 46 enfants

Encadrement : 8 agents

Les jours les plus chargés : mardi et jeudi

### **Stationnement devant l'école**

Après avoir pris contact avec les gendarmes de Belfort et visite sur site ; il a été décidé de ne pas remettre les barrières du plan Vigipirate sur les rues des Bleuets et des Tulipes.

Le stationnement va être réglementé par arrêté et les panneaux de signalisation seront mis en place.

Les 5 places devant le portail seront réservées aux enseignants et personnel du groupe scolaire.

Les places de stationnement rue des Bleuets et rue des Tulipes seront transformées en arrêt minute de 15 mn.

Les Gardes nature seront sollicités afin de faire respecter ces nouvelles dispositions.

### **Ligue contre le cancer de Belfort :**

Une campagne de récupération des téléphones portables usagés est lancée. Une boîte sera mise à disposition des Bessoncourtois à la Mairie et une autre chez Martine Lallemand impasse du Muguet.

Séance levée à 21h15

Prochain Conseil Municipal : 6/10/2017